



GUERVILLE

ARRÊTÉ 2026-13
PORTANT NOMINATION DE MANDATAIRES
N° de régie : 22310
RÉGIE DE RECETTES
« ENFANCE »

Le Maire de GUERVILLE,

VU la décision du Maire du 1er juillet 2013 portant institution de la régie de recettes « Enfance » auprès de la commune de Guerville pour l'encaissement des produits des activités scolaires, de loisirs, périscolaire et de restauration ;

VU l'avis conforme du comptable public assignataire du 30/01/2026 ;

VU l'avis conforme du régisseur titulaire du 05/02/2026 ;

VU l'avis conforme du mandataire du 06/02/2026 ;

ARRÊTE

Article 1

Mme **Christelle LECOEUR** est nommée mandataire de la régie de recettes « ENFANCE », pour le compte et sous la responsabilité du régisseur titulaire de la régie, Mme Nadine LEVERT, avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci.

Article 2

Le mandataire ne doit pas percevoir de sommes pour des produits autres que ceux énumérés dans l'acte constitutif de la régie, et doit les encaisser selon les modes de recouvrement prévus par celui-ci, sous peine d'être constitué comptable de fait et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du Nouveau Code pénal.

Article 3

Le mandataire est tenu d'appliquer les dispositions de l'instruction interministérielle n°06-031-A-B-M du 21 avril 2006 relative à l'organisation, au fonctionnement et au contrôle des régies des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.



DEPARTEMENT DES YVELINES – REPUBLIQUE FRANCAISE
Arrondissement de Mantes-la-Jolie – Canton de Bonnières-sur-Seine

GUERVILLE

Fait à Guerville, le 09 février 2026

LE COMPTABLE ASSIGNATAIRE,
Pour avis conforme le :

LE MAIRE,

Evelyne PLACET

Merci de faire précéder la signature des mots « Vu pour acceptation »

Le régisseur titulaire,

Le mandataire,

Mme LEVERT Nadine

Mme LECOEUR Christelle